Envoyé en préfecture le 21/07/2025
Reçu en préfecture le 21/07/2025
Publié le 21/07/2025
ID : 078-200063048-20250721-2025_136-CC

Siryae

DÉCISION N° 2025 - 136

Objet : Convention d'occupation du domaine public pour le matériel de transmission hertzien ORANGE - TOTEM situé sur le réservoir de Gambais

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu la Délibération n° D611-2020 du Comité syndical du 8 septembre 2020 déléguant au Président une partie de ses pouvoirs,

Vu le projet de convention d'occupation du domaine public,

Considérant le passage du SIRYAE au régime fiscal de TVA réelle au 1er janvier 2025, il est nécessaire de formaliser le changement des dispositions tarifaires par la signature d'une nouvelle convention d'occupation du domaine public,

DÉCIDE

Article 1 : de signer une convention d'occupation du domaine public avec les sociétés SAUR, sise 11 chemin de Bretagne 92130 Issy les Moulineaux et TOTEM FRANCE, sise 132 avenue de Stalingrad - 94800 VILLEJUIF pour une durée de 3 ans tacitement reconductible.

Article 2 : que la recette est prévue au budget primitif 2025 et suivants, article 752, selon l'indexation prévue à l'article 11 de l'annexe n°1 de la convention d'occupation du domaine public portant sur les conditions générales de la convention.

Article 3 : que le Comité Syndical en sera informé lors de sa prochaine séance.

Fait à Béhoust, le 18 juillet 2025

Guy PÉLISSIER
Président

SYNDICAT INTERCOMMUNAL de la REGION D'YVELINES POUR L'ADDUCTION DE L'EAU